

Université PANTHEON-ASSAS (PARIS II)
Droit – Economie – Sciences sociales

Assas

Session de janvier 2019
Troisième année de Licence Droit

Procédure civile
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

Cours de M. Claude BRENNER

Les étudiants traiteront au choix l'un des deux sujets suivants :

Sujet n° 1 (dissertation) : Faut-il inscrire dans le code de procédure civile un principe de loyauté procédurale ?

Sujet n° 2 : Commentaire de l'article 484 du code de procédure civile :

« L'ordonnance de référé est une décision provisoire rendue à la demande d'une partie, l'autre présente ou appelée, dans les cas où la loi confère à un juge qui n'est pas saisi du principal le pouvoir d'ordonner immédiatement les mesures nécessaires. »

Durée de l'épreuve : trois heures.

Documents autorisés : code de procédure civile.